

Groupe de travail interinstitutions sur **la violence contre les enfants**

Programme d'action

Nous soutenons fermement l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, en faveur de la protection des droits des enfants et de la préservation de leur bien-être pendant et après la pandémie de COVID-19.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) rend plus vulnérables les enfants qui sont déjà à risque. En effet, la vulnérabilité économique croissante s'accompagne de menaces elles aussi croissantes : travail, mariage et traite d'enfants, exploitation sexuelle et recrutement d'enfants par des groupes criminels et par des forces et groupes armés. Du fait des restrictions qui pèsent sur les déplacements, de la perte de revenus, de l'isolement, de la surpopulation et des niveaux élevés de stress et d'anxiété, il y a un nouveau groupe d'enfants – invisibles – qui risquent davantage de subir des violences physiques, psychologiques et sexuelles et des formes de négligence à la maison, ou d'en être **témoins**.

Certains éléments donnent déjà à penser que la violence contre les enfants s'intensifie sous toutes ses formes, allant de la violence familiale et de la maltraitance à la maison à l'usage excessif de la force contre les enfants des rues par les autorités chargées de faire respecter les mesures de confinement. Selon le Secrétaire général de l'ONU, ce qui a commencé comme une crise sanitaire risque de se transformer en une crise plus large des droits de l'enfant.

Le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants appelle les gouvernements, la communauté internationale, la société civile, les institutions de défense des droits humains, le secteur privé, les organisations de travailleurs et les dirigeants, tous secteurs confondus, à garantir que les mesures prises pour lutter contre la COVID-19 seront multisectorielles et respectueuses des droits de l'enfant et s'articuleront autour de **trois axes**:

1 PLUS D'INFORMATIONS

Faire en sorte que des données ventilées par âge et par genre sur la prévalence plus ou moins élevée des différents types de violence contre les enfants soient enregistrées et utilisées pour éclairer la prise de décision.

Réunir des informations sur les conséquences sanitaires et sociales à moyen et à long terme des mesures de confinement, via la collecte, l'analyse et l'utilisation complètes de données liées à la COVID-19 concernant les risques et la résilience, ventilées par âge et par genre, et sur ce qui constituerait une riposte mesurée et efficace, compte tenu des autres risques découlant des mesures imposées.

Informar les enfants, d'une manière qui tienne compte de leur sensibilité, au moyen notamment d'un langage adapté à leur âge, des effets de la COVID-19 et des mesures prises pour lutter contre la maladie. Laisser les enfants s'exprimer sur la façon dont ils vivent la situation, les écouter et en tirer des leçons.

Coopérer avec les organisations de la société civile qui ont déjà mené des enquêtes auprès des enfants et qui prévoient actuellement d'autres consultations avec des enfants dans le monde entier, et les soutenir dans cet effort.

2 PLUS DE SOLIDARITÉ

Faire de la protection des enfants dans le monde une cause commune qui peut susciter un plus grand sentiment d'unité entre les gens. Maintenir ou accroître l'aide apportée aux pays en développement en mettant l'accent sur les systèmes sociaux et les dispositifs de protection de l'enfance, en accordant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables. Soutenir les enfants et les adolescents dans ce qu'ils font déjà pour favoriser un pareil sentiment d'unité ; nombre d'entre eux en apportent déjà la preuve dans le monde entier, que ce soit en faisant du volontariat dans leurs communautés ou en luttant contre la stigmatisation, la xénophobie et la discrimination en ligne.

3 PLUS DE MESURES MULTISECTORIELLES EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

Les éléments suivants, qui sont interdépendants, font partie intégrante d'un cadre d'action multisectoriel en faveur des droits de l'enfant. Toutes les décisions et activités qui concernent les enfants doivent être guidées par le principe de [l'intérêt supérieur de l'enfant](#) énoncé dans la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) ainsi que par les obligations internationales faites aux États en matière de droits humains et les recommandations émanant des mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme.

» Immédiatement

- **Violence contre les enfants**

Reconnaître que les services essentiels de protection de l'enfance peuvent sauver des vies et veiller à ce qu'ils continuent d'être fournis et accessibles à tous les enfants, même pendant les périodes de confinement et de quarantaine ou lorsque d'autres formes de restrictions sont imposées. Accroître les moyens financiers et les ressources mises à la disposition des services nationaux d'[assistance téléphonique](#) destinés aux enfants et des services de lutte contre la violence de genre afin d'augmenter leur capacité à répondre aux enfants qui ont subi des violences ou en ont été témoins et qui peuvent être dans des situations de confinement avec leurs agresseurs. Développer les campagnes d'éducation et de sensibilisation du grand public sur la violence à l'égard des enfants, y compris la prévention (conseils aux parents pour prévenir la maltraitance, moyens de repérer les signes avant-coureurs d'éventuelles violences à la maison, comment accéder aux services et comment un voisin ou un ami peut aider une personne qui subit des mauvais traitements).

- **Participation des enfants**

Donner aux enfants la possibilité d'être entendus et associés aux processus décisionnels relatifs à la pandémie, grâce à la consultation et au dialogue. Les enfants utilisent les technologies numériques pour se soutenir mutuellement, dialoguer et repérer ce qui ne va pas dans les mesures prises par les gouvernements. Après la crise, les enfants et les jeunes seront face à une nouvelle réalité et à un avenir plutôt incertain, c'est pourquoi ils devront être associés aux solutions.

- **Accès à un ordinateur et à Internet**

[Améliorer l'accès à Internet](#) pour les enfants et faire en sorte que chacun et chacune ait les moyens d'y avoir accès, surtout dans les lieux soumis à un confinement total, afin que les cours, les ressources nécessaires au travail et les informations publiques sur la COVID-19 parviennent à leurs destinataires : il est essentiel que les enfants puissent continuer à apprendre, à recevoir de l'aide et à jouer. Cela peut passer par l'octroi de mesures financières visant à faciliter l'accès à Internet, des forfaits de données et des subventions au titre des télécommunications, le prêt d'appareils et la mise en place de services d'assistance technique en ligne.

- **Protection en ligne**

Relayer les messages sur les comportements sûrs et responsables à adopter en ligne et [aider les enfants](#) à renforcer leur aptitude à se servir des outils numériques et à développer leur résilience, en plus de prendre d'autres mesures concrètes (examen des contenus générés par les utilisateurs ; suppression et signalement des contenus préjudiciables, des discours de haine ; signalement des comportements illégaux). Lutter de manière adéquate contre la cyberviolence, notamment en donnant des conseils et des outils aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants sur la manière de mieux protéger les enfants en ligne et hors ligne, y compris sur la manière de réagir et, le cas échéant, de signaler les contacts, les comportements et les contenus préjudiciables. Mettre à jour les politiques de protection en vigueur dans les établissements scolaires pour tenir compte des risques inhérents aux activités en ligne et des préjudices qui pourraient découler de la scolarisation à distance. Les acteurs du secteur privé devraient prendre les mesures techniques qui s'imposent – outils de contrôle parental, vérification de l'âge, sécurité prévue dès la conception, expériences différenciées selon l'âge, contenus protégés par mot de passe, listes de blocage/d'autorisation, contrôle des achats/du temps, fonctions de retrait, filtrage et modération – pour éviter que les mineurs n'aient accès et ne soient exposés à des contenus ou à des services inappropriés.

- **Santé mentale**

Offrir une aide pratique aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants, notamment en leur donnant des conseils pour expliquer la pandémie aux enfants et veiller à leur propre [santé mentale](#) et à celle de leurs enfants, et en leur procurant des outils visant à aider les enfants dans leur apprentissage. Renforcer les cours de formation à l'intention des personnes qui travaillent dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux sur les répercussions que la COVID-19 peut avoir sur le bien-être des enfants, y compris en les aidant à acquérir les compétences nécessaires pour parler aux enfants de l'anxiété et de l'insécurité.

- **Protection de remplacement**

Veiller à ce que les services essentiels de protection de l'enfance tels que la [protection de remplacement](#) soient maintenus et accessibles à tous les enfants, même pendant les périodes de confinement et de quarantaine ou lorsque d'autres formes de restrictions sont imposées. Apporter un soutien ciblé aux centres de prise en charge temporaire et aux familles, y compris les familles dirigées par un enfant et les familles d'accueil, afin d'accompagner les enfants sur le plan émotionnel et de les aider à prendre soin d'eux-mêmes comme il faut. Éviter de placer les enfants en institution sans personne pour s'occuper d'eux et donner la priorité à la prise en charge en milieu familial, y compris dans la famille élargie (placement chez des proches).

- **Prise en charge des cas**

Mettre en place des [dispositifs](#) pour faire en sorte qu'il y ait toujours, dans les communautés confrontées à des restrictions de mouvement, une prise en charge globale des enfants victimes de violences qui soit adaptée à leur situation. Prévoir, à l'intention des personnes qui travaillent dans les services d'assistance sociale et d'assistance téléphonique destinés aux enfants, une formation sur la COVID-19, y compris les principaux faits et les histoires inventées, les répercussions en matière de protection de l'enfance et les services disponibles. Définir des mesures d'atténuation des risques pour les assistants sociaux et des méthodes de suivi autres que les visites à domicile, lorsque celles-ci ne sont plus possibles.

- **Enfants en détention**

Libérer les enfants qui sont [placés en détention](#), quel que soit le type de détention, chaque fois que cela est possible et réduire le nombre d'enfants privés de liberté pendant la situation d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, afin de diminuer la vulnérabilité due à la promiscuité, au confinement et à l'accès limité aux soins et à l'hygiène. Éviter les arrestations et placements en détention d'enfants au motif qu'ils n'ont pas respecté les instructions concernant la COVID-19 ; mettre fin à la rétention administrative des enfants migrants et de leur famille ; veiller à ce que tout enfant qui a été arrêté ou placé en détention puisse immédiatement retrouver sa famille.

- **Travail/traité des enfants**

Octroyer une [aide économique](#) ciblée, notamment des transferts en espèces, aux populations à faible revenu afin d'aider les familles pauvres et les autres familles vulnérables à subvenir à leurs besoins fondamentaux sans faire travailler les enfants ou les marier. Renforcer la coordination interministérielle, ainsi que la coordination au sein des partenariats multipartites qui se consacrent aux objectifs de développement durable concernés, tels que l'Alliance 8.7, et redoubler d'efforts pour prévenir, repérer, atténuer et remédier au travail des enfants, en faisant particulièrement attention au risque accru de traite

- **Enfants se trouvant dans des situations d'urgence humanitaire**

Assurer l'accès à des [ressources émotionnelles](#), financières et matérielles appropriées aux personnes qui s'occupent d'enfants et aux familles dirigées par des enfants, qui sont particulièrement vulnérables ou ont été directement touchées par la maladie. Former les acteurs de la santé et les éducateurs aux risques liés à la protection de l'enfance et identifier d'autres mécanismes d'accompagnement psychosocial et d'autres activités éducatives. Obtenir la contribution et le soutien des membres de la communauté (y compris les chefs traditionnels et religieux) en vue de la conception et de la mise en œuvre de stratégies de communication et de sensibilisation efficaces et adaptées aux enfants afin de promouvoir la protection des enfants, la prévention des risques et la connaissance générale des procédures d'orientation vers les services appropriés. Définir des options sûres pour les enfants non accompagnés et trouver d'autres solutions d'hébergement pour les enfants dont les familles se trouvent dans des centres d'accueil surpeuplés.

- **Enfants et conflits armés**

Donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un [cessez-le-feu](#) mondial. Faciliter le libre accès du personnel humanitaire afin que les enfants et les familles puissent bénéficier des services essentiels (nourriture, soins de santé, protection, eau et assainissement) et s'abstenir d'entraver l'acheminement des secours ou d'empêcher les personnes qui en ont besoin d'accéder aux services voulus. Veiller à ce que les restrictions aux frontières et celles imposées aux déplacements soient appliquées de manière à ce que les enfants et les familles fuyant les conflits et les persécutions puissent demander l'asile et que les enfants et les familles déplacés puissent se rendre dans des zones plus sûres à l'intérieur de leur propre pays

- **Cohésion sociale**

Combattre le racisme et la xénophobie qui peuvent être dirigés contre certains groupes perçus comme ayant un lien avec le coronavirus, notamment en diffusant des informations sur la nature du virus et sa propagation et en faisant preuve de vigilance pour repérer les discours de haine et les activités connexes.



À moyen et à long terme

- **Transition**

Donner la priorité au rétablissement des services à l'enfance à mesure que les mesures de confinement seront levées. Donner la priorité à la continuité des services centrés sur les enfants, comme la scolarisation, les programmes de nutrition, les soins maternels et néonataux, les services de vaccination, les services de santé sexuelle et procréative, le traitement du VIH, la santé mentale, l'accompagnement psychosocial et les services de protection de base. Mener des campagnes de sensibilisation et de réinscription pour faire en sorte qu'aucun enfant ne soit privé d'éducation et de protection. Faire en sorte que le dialogue social avec les gouvernements et les représentants des employeurs et des travailleurs débouche sur des mesures politiques fortes et consensuelles et veiller à ce qu'elles bénéficient à celles et à ceux qui en ont le plus besoin. Identifier les enfants les plus vulnérables et les plus pauvres et soutenir leur famille grâce à une aide économique ciblée, comprenant des transferts en espèces, un soutien alimentaire et nutritionnel, et l'accès à l'emploi ou à des activités rémunératrices.

- **Politiques budgétaires**

Reformuler les priorités sociales et élaborer un plan stratégique pour l'avenir des services publics, en particulier les services sociaux et les services de protection de l'enfance, et lutter contre les inégalités afin de rétablir des financements publics viables et d'encourager les mesures pérennes et de développer la **résilience** en prévision de toute nouvelle crise nationale ou mondiale

APPEL À L'ACTION

Une crise mondiale appelle une riposte mondiale. La solidarité, la coopération multipartite et le **multilatéralisme sont plus que jamais nécessaires.**

Une forte mobilisation des gouvernements, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, de la société civile et du secteur privé est essentielle pour préserver la protection sociale, la santé, l'éducation et les services de protection de l'enfance, faire en sorte que les enfants soient dûment protégés et qu'ils aient la possibilité de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel lorsque cette crise sera terminée, et réaliser le programme de développement durable.

Ensemble, veillons à ce que les enfants soient associés à toutes les décisions prises pour lutter contre la COVID-19 et aux mesures de relèvement. Veillons à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.